



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication

**Office fédéral des transports**

# Entretien avec les médias Concession de trafic grandes lignes

19.04.2018

Peter Füglistaler/Pierre-André Meyrat

# Contexte

- Le transport professionnel de voyageurs est une régle de la Confédération; celle-ci peut octroyer des concessions aux entreprises de transport.
- En septembre 2017, les CFF et le BLS ont présenté des demandes de concession en trafic grandes lignes. Ces demandes sont en partie concurrentes dès fin 2019.
- De vastes vérifications ont eu lieu pour permettre la comparabilité.
- En novembre 2017, la concession des CFF a été prolongée jusqu'à fin 2019, à titre de solution transitoire.



# Critères d'évaluation des demandes de concession

- Utilité pour les clients
- Contribution au développement du système global des TP
- Effet économique positif pour les pouvoirs publics

Base: loi et ordonnance sur le transport de voyageurs





# Concessions de trafic grandes lignes prévues

- Fernverkehr Intercity-Netz
- Fernverkehr Basis-Netz
- Übriges Schienennetz



Lignes Berne –  
Bienne et Berne –  
Berthoud – Olten  
(réseau de base)

Tout le réseau IC et  
majeure partie du  
réseau de base  
(nouveau: Berne –  
Neuchâtel – La  
Chaux-de-Fonds et  
Coire – St-Gall une  
fois par heure)

# Contrats d'exploitation prévus

-  Fernverkehr Intercity-Netz
-  Fernverkehr Basis-Netz
-  Übriges Schienennetz

**SOB SÜDOSTBAHN**  
*gerade unterwegs*

Dès fin 2020, les trains SOB circuleront pour les CFF sur la ligne Coire – Berne (réseau de base) et sur la ligne de faîte du St-Gothard

 **SBB CFF FFS**

Autres contrats d'exploitation possibles, par ex. entre CFF et BLS pour la ligne Berne – La-Chaux-de-Fonds

 **bls**  
verbindet.

# Meilleure offre grâce au concours d'idées



- Trains TGL sur la ligne de faîte du St-Gothard
- Liaison directe Coire – Berne
- Nouvelles lignes TGL Berne – Neuchâtel -La Chaux-de-Fonds et Coire – St-Gall une fois par heure
- Trains TGL accompagnés
- Concept de lignes uniforme
- Amélioration des postes de travail mobiles et meilleure offre gastronomique
- Délestage des contribuables
- Év. baisses de tarif



# Bases et développement du modèle à plusieurs entreprises



- Décision du Conseil fédéral de 2003 sur le paysage ferroviaire: modèle «CFF + X» où les chemins de fer à voie normale BLS et SOB jouent un rôle important.
- Le modèle de concours d'idées et de coopération est la clé du succès des TP suisses.
- Perfectionnement en vue de la prochaine concession TGL (notamment au niveau des délais)
- Concessions actuelles pour une durée standard de 10 ans



# Application du guide de l'OFT sur le TGL

- Définition claire et objective du TGL sur la base du Projet de territoire Suisse
- Mise au net du réseau fruit de l'évolution historique
- Prescriptions minimales de qualité (par ex. matériel roulant, accompagnement des trains)
- Prescriptions minimales sur la politique des arrêts (arrêts supplémentaires possibles)

Entwicklung Fernverkehrskonzession

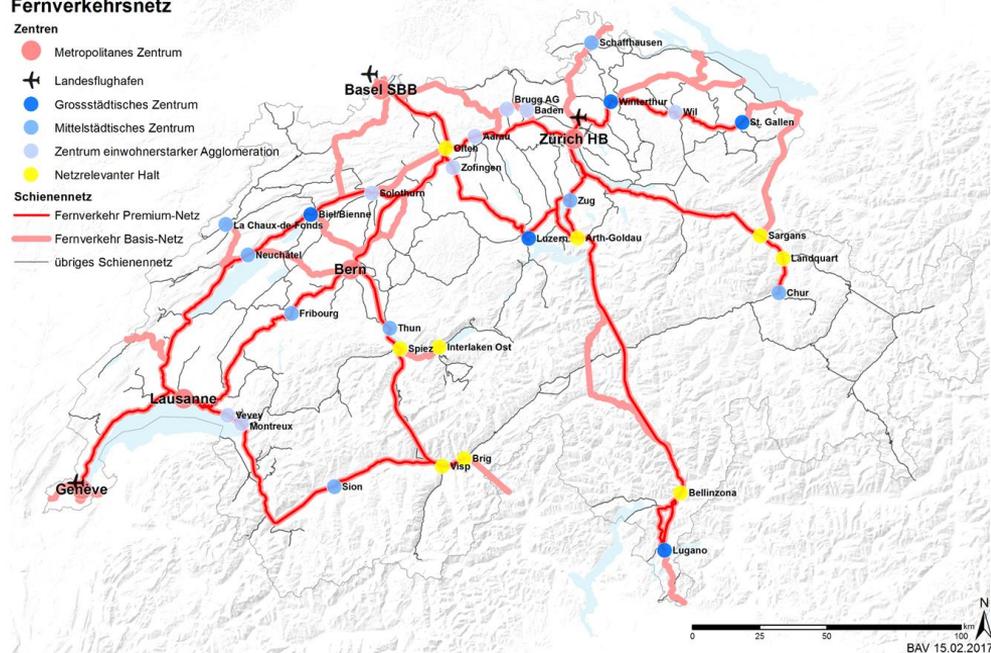
## Fernverkehrsnetz

### Zentren

- Metropolitanes Zentrum
- ✈ Landesflughafen
- Grossstädtisches Zentrum
- Mittelstädtisches Zentrum
- Zentrum einwohnerstarker Agglomeration
- Netzrelevanter Halt

### Schiennetz

- Fernverkehr Premium-Netz
- Fernverkehr Basis-Netz
- übriges Schiennetz





# Fixation de la contribution de couverture: contexte



- Le prix du sillon «normal» ne couvre «que» les coûts marginaux de l'infrastructure, c.-à-d. les coûts générés directement par le train.
- Du fait de son fort rendement, le TGL fournit en sus une contribution de couverture aux coûts fixes d'infrastructure (= pourcentage du chiffre d'affaires, actuellement 13,5 %).
- Le montant de la contribution de couverture est fixé lors de l'octroi de la concession et peut être revu périodiquement (tous les 5 ans).



# Fixation de la contribution de couverture: nouvelle réglementation



- Le calcul doit se faire selon les mêmes critères pour les différents réseaux.
- L'OFT table sur une fourchette admissible des bénéfices nets (rendem. chiffre d'affaires max. 8%).
- Si le rendement est plus élevé, la contribution de couverture augmente.
- Autre solution possible: baisse de tarif
- L'OFT est ouvert aux mesures de réduction des tarifs en TGL.

# Suite des opérations

- Consultation jusqu'au 23 mai 2018
- Décision de concession mi-juin / fin juin 2018
- Puis délai de recours de 30 jours

